

CHAPITRE 4 – L’industrialisation et l’accélération des transformations économiques et sociales en France

Cours 1. Le Second Empire et la modernisation de la France

(p.116- 117)

Comment le Second Empire entend-il moderniser la France ?

A - La promotion de l’invention et de l’esprit scientifique

1. La croyance dans le progrès

Entouré de conseillers comme Michel Chevalier, Napoléon III défend des principes nouveaux : les compétences et les talents doivent remplacer les privilèges de la naissance, et la hausse de la production industrielle améliorera le sort de la classe populaire pour mettre un terme aux révolutions. Pour cela, il faut faciliter le crédit et développer les réseaux de communication.

2. La valorisation de l’esprit scientifique

Le Second Empire valorise la capacité d’invention : traités et outils théoriques de recherche se multiplient. L’administration enquête auprès des industriels ou des fermiers pour mesurer et rationaliser le développement économique ; la Société de statistique de Paris est créée en 1860.

3. Les Expositions universelles et les comices, lieux de célébration de l'innovation

L'Empire met en scène les réussites industrielles par les Expositions universelles de 1855 et 1867. Les visiteurs y découvrent les premières batteuses à grain ou les grands ouvrages d'art. Dans les campagnes, l'organisation annuelle des comices agricoles, initiée par la monarchie de Juillet et devenue obligatoire après 1851, récompense les pratiques innovantes, comme l'usage de l'engrais. Ces changements sont rendus possibles par le développement des réseaux de transport et de communication.

B - Un territoire découplé et connecté

1. L'essor remarquable du réseau ferré

Par la loi de 1842, l'État prend à sa charge les infrastructures (terrains, ponts, tunnels, voies), tandis que le matériel, la construction des gares et l'organisation du service de transport sont concédés sur une longue durée à des compagnies privées. Les différents réseaux convergent vers Paris.

Le Second Empire consolide ce dispositif pour unifier le marché national. La fusion des lignes concédées aboutit à la création de 6 grandes compagnies, associant industriels et financiers. En allongeant leurs concessions à 99 ans et en garantissant leurs obligations à hauteur de 3 %, l'État les incite à supporter la construction du réseau secondaire, moins rentable. Le développement du chemin de fer est spectaculaire : entre 1851 et 1870, le réseau passe de 3 000 km à 17 000 km, et le cumul de voyageurs de 20 à 113 millions.

2. Le développement des autres réseaux de communication

Dès 1836, la loi sur les chemins vicinaux (ou communaux) jette les bases d'un réseau routier qui pénètre au cœur des campagnes et contribue de manière décisive à leur désenclavement. Foires et marchés accueillent les colporteurs, marchands ambulants qui assurent la circulation des informations et l'accès à la consommation.

Progressivement, le train dessert les principaux ports du territoire, où s'ouvrent des liaisons avec le reste du monde : Marseille-Alger en 1854, Le Havre-New York en 1864. Le réseau télégraphique passe de 2 000 à 40 000 km ; le contrôle du territoire s'en trouve renforcé.

C - Le financement des transformations urbaines

1. L'essor des banques

Avec la loi de 1863 sur les sociétés anonymes, de nouvelles banques, comme le Crédit lyonnais et la Société générale (en 1864), cumulent actions, obligations et dépôts de particuliers dans leur capital. Développant un réseau de succursales sur tout le territoire, elles contribuent au financement des entreprises.

D'autres établissements bancaires reçoivent l'appui direct de l'empereur, comme le Crédit mobilier des frères Pereire (1852), qui s'engagent dans le financement de grands travaux urbains à Paris et dans plusieurs villes thermales (Arcachon, Vichy) tout en investissant dans les chemins de fer.

2. La transformation des villes

L'état sanitaire des grandes villes, dénoncé par les hygiénistes, justifie un profond remodelage urbain. Le pouvoir cherche aussi à mieux contrôler les classes populaires, tout en réalisant des opérations de prestige. Ainsi, à Paris, Marseille ou Lyon, l'État et la ville définissent le plan d'ensemble, réalisent les réseaux et les grands équipements, et exproprient.

À Paris, cette politique est mise en œuvre à partir de 1853 par le préfet Haussmann. Il agrandit d'abord Paris en 1860 par l'annexion des communes limitrophes, la faisant passer de 12 à 20 arrondissements, puis engage de vastes travaux (réseau d'égouts, percement ou élargissement des voies de circulation, construction de nouvelles gares comme la Gare du Nord ou la Gare de Lyon). Cette modernisation et cet embellissement de la capitale profitent à de nombreux entrepreneurs qui construisent et vendent les nouveaux immeubles. Mais cette politique est aussi critiquée en raison de la trop grande proximité entre l'État et certains spéculateurs. Surtout, une partie de la population parisienne est expulsée du centre de la ville et doit se loger ailleurs dans des conditions toujours aussi dégradées.

Cours 2. Les transformations de la société française au temps de l'industrialisation (p. 118-119)

Le Second Empire correspond-il à une période de basculement vers une société industrielle ?

A - Une population rurale encore majoritaire

1. Des ruraux aux profils très variés

En 1852, sur 35 millions d'habitants, la France compte 27 millions de ruraux, dont 20 millions de cultivateurs. À côté des gros exploitants, la plupart des agriculteurs sont de petits propriétaires, et 3 millions de « prolétaires agricoles » louent leurs bras. Beaucoup de ruraux pratiquent la pluriactivité, alternant activités industrielles et agricoles selon les saisons et les opportunités, ou se déplaçant temporairement en ville pour travailler (les maçons de la Creuse, par exemple, qui vont s'employer à Paris ou Lyon).

2. Une lente et inégale modernisation de l'agriculture

La transformation de l'agriculture s'étale sur tout le XIX^e siècle. Avec la hausse des rendements et des surfaces cultivées, les productions augmentent. La mise en réseau du territoire favorise la spécialisation de certaines régions (viticulture en Languedoc, betterave sucrière en Picardie) tandis que la polyculture décline. La modernisation technique s'amorce, quoique freinée par la fragilité et le coût des machines.

3. Les débuts de l'exode rural

La mobilité entre ville et campagne demeure ainsi importante jusqu'aux années 1860. Progressivement, les installations définitives augmentent. C'est le début de l'exode rural. Il reste cependant encore modéré ; la France se caractérise par une urbanisation lente.

B - L'industrialisation et ses conséquences

1. Une production industrielle en hausse

Le textile, la métallurgie et la construction dominent un monde industriel très varié. La production augmente, portée par la mécanisation, l'innovation et la consommation de masse. Elle dépend majoritairement des ateliers et du travail à domicile, mais les usines se développent. En effet, la rationalisation des coûts et l'utilisation croissante de la vapeur favorisent la concentration industrielle. La ville-usine du Creusot passe ainsi de 2 000 à 10 000 ouvriers entre 1852 et 1870. Enfin, l'industrie connaît une forte recomposition spatiale : l'activité décroît dans le Centre-Ouest (Auvergne, Périgord) et s'intensifie en Alsace, en Normandie ou dans le Nord.

2. La diversité du patronat industriel

Les inventeurs, experts techniques, donnent naissance à des secteurs nouveaux, comme la mécanique. Artisans et propriétaires de petites unités de production demeurent majoritaires parmi les patrons. Néanmoins, les grands entrepreneurs montent en puissance. S'emparant des nouveaux procédés de production, ils les mettent à profit grâce à leur forte capacité d'investissement. Des régions comme l'Alsace ou le Nord voient naître des dynasties patronales et de très grandes

entreprises, notamment dans le textile (Dollfus-Miveg et Koechlin à Mulhouse, Motte à Roubaix). Les entrepreneurs forment un milieu influent, qui trouve parfois avec le paternalisme un moyen de concilier la préservation de ses intérêts et ses valeurs conservatrices.

3. Les disparités du monde ouvrier

La situation des ouvriers dépend de leurs qualifications. Les ouvriers très qualifiés – relieurs, typographes, porcelainiers ou souffleurs de verre – savent lire et reçoivent un salaire 3 à 5 fois supérieur à celui des ouvriers du textile et des mineurs, à 80 % analphabètes. Les femmes sont 2 à 3 fois moins payées que les hommes, et de nombreux enfants travaillent malgré la loi de 1841 (interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans), souvent 12 heures par jour. Tous doivent avoir un livret ouvrier, qui permet de surveiller leurs déplacements et leurs emplois. L'écrasante majorité vit dans la misère.

C - La montée des revendications ouvrières

1. Une organisation croissante des ouvriers

La persistance de petites unités de production fragilise les ouvriers : premiers touchés en cas de baisse de l'activité, peu nombreux et mal organisés, ils ne peuvent contester collectivement leur sort. Au contraire, le développement de grands pôles industriels facilite leur organisation. Sociétés de secours mutuel (maladies, vieillesse, chômage) et coopératives de consommation se développent. Des grèves courtes permettent parfois d'obtenir hausses de salaire et réduction du temps de travail malgré la répression, car toute coalition est alors interdite.

2. La loi de 1864 et l'émergence d'une parole politique

En 1862, Napoléon III organise le déplacement d'une délégation ouvrière à l'Exposition universelle de Londres. Ses membres y découvrent le syndicalisme anglais et le droit de grève. Ils affirment alors leur volonté d'agir collectivement et d'être représentés. Le 25 mai 1864, la loi Ollivier supprime le délit de coalition, dépénalisant la grève sous certaines conditions.

En septembre, l'Association internationale des travailleurs voit le jour à Londres, portée par la pensée marxiste. Cela encourage la multiplication des grèves en France, notamment en 1869 et 1870. En choisissant la répression, l'Empire montre qu'il n'est pas parvenu à rallier les ouvriers.

Doc 1 p. 120 : La construction de la ligne de chemin de fer jusqu'à Bourg-en-Bresse, 1855

Les travaux de la gare de Bourg, qu'on évalue à 500 000 Fr, ne tarderont pas à se faire.

L'embarcadère et la gare seront placés [...] à 1 kilomètre environ du centre de la ville. Sur ce point s'élève déjà un bâtiment pouvant remiser douze à quinze wagons. Presque toutes les maisons destinées aux gardiens des passages à niveau sont construites [...].

De Bourg à Mâcon plusieurs chantiers sont ouverts, et toutes les mesures d'expropriation viennent d'être complétées, pour que la compagnie puisse prendre possession des terrains. [...]

Avec les beaux jours, la campagne des prochains travaux promet d'être très active sur tous les points. [...] Les compagnies anglaises, à la tête des diverses sections de l'entreprise, promettent d'expédier de nombreux ouvriers déjà habitués à ce genre de travaux et toutes les machines nécessaires pour leur accélération.

Il est probable encore que le chemin de fer de Bourg à Lons-le-Saunier, qui doit nous relier à Besançon, dont la concession a été accordée, sera commencé dans le cours de cette année. Des ingénieurs, des entrepreneurs sont déjà sur les lieux. [...] Cette ligne ne peut manquer de prospérer par les villages nombreux et riches qu'elle doit traverser et par les intérêts qu'elle doit desservir.

Notre département est donc à la veille de se voir complètement traversé par deux

grandes artères qui porteront rapidement voyageurs et marchandises du nord à Genève et en Italie, ainsi que du midi au Jura, en Franche-Comté et en Alsace.

Annuaire du Département de l'Ain pour l'année 1855-1856, Bourg-en-Bresse.

Doc 4 p. 121 : Le conseil municipal d'Arles prend la défense de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée

La création d'une deuxième ligne de Cette [Sète] à Marseille au profit de la Compagnie du Midi est une usurpation évidente sur le réseau méridional de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, qui ne peut que troubler profondément les droits et les intérêts liés au sort de cette Compagnie. [...]

Les Compagnies de chemin de fer se sont créées dans l'assurance qu'à moins d'une exception justifiée par un grand intérêt général, leur réseau serait respecté. Il leur a été assigné à la suite d'un bilan où d'un côté figuraient les avantages, de l'autre les charges. Après la ligne fructueuse venait l'embranchement onéreux. Telles parties du réseau seraient évidemment mauvaises, mais l'ensemble offrait un avantage. On l'acceptait.

C'est après avoir pesé et mesuré les divers éléments que les capitaux du pays se sont rendus à l'appel des Compagnies, et que leur crédit s'est formé, étendu, assuré, et ce ne sont pas des millions seulement mais des milliards qui, sortis de l'épargne de tous, ont rendu possible tant de magnifiques créations, de telle sorte qu'on peut dire que la fortune des Compagnies, c'est la fortune du pays, et leur crédit, le crédit du pays.

Délibérations et vœux des conseils généraux et municipaux, chambre de commerce, etc., [...] des projets mis à l'enquête par la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Septembre et octobre 1862.

Doc 5 p. 121 : La nouveauté de la vitesse : poème d'un voyageur

À toute vapeur la locomotive,

Prompte et fugitive,

S'élance en avant.

Bientôt chaque objet vous semble mobile

On croit que la ville

S'en va reculant ;

Tout file et tout s'enfuit, châteaux et domaines,

Et les indigènes

Aux yeux effarés.

Jean Ballereau, Voyage en chemin de fer d'Autun au Creusot, 1868.

Doc 1 p. 122 : Isaac Pereire vante le progrès économique et Napoléon III

Qui d'entre nous ne reste, en effet, frappé d'admiration [...] lorsqu'il voit dans nos campagnes ces convois de chemin de fer, remorquant une multitude de voyageurs ou des masses de marchandises que des centaines de chevaux auraient été impuissants à traîner lentement sur nos routes, dévorer l'espace avec la vitesse d'un ouragan, sous la conduite d'un seul homme, à peu près affranchi de tout travail manuel ; lorsqu'il voit enfin dans nos ateliers de construction fonctionner ces ingénieuses machines-outils, ces puissants marteaux à vapeur que l'homme manie sans autre fatigue que celle d'une attention intelligente ?

C'est encore aux arts mécaniques que vous devez ces voies ferrées qui commencent à sillonner votre territoire. Créées par la sollicitude du Gouvernement impérial pour développer la richesse de ces contrées, elles devront un jour retirer de ce développement même les éléments de revenu qui leur manquent aujourd'hui. [...] Vos voies de communication rapides vont se trouver complétées par le chemin [de fer] de Rodez à Montpellier, dont la Compagnie des chemins du Midi a été déclarée concessionnaire, et je m'applaudis d'avoir, en qualité d'administrateur de cette compagnie, à concourir à l'augmentation de la prospérité de votre département par la création de ce nouveau débouché vers la Méditerranée. [...] L'Empereur marche en tête de ces expériences, dont le résultat sera de rendre à la France un pays qui était naguère comme perdu pour elle et pour ses habitants. »

Discours aux comices agricoles de Beynat (Corrèze)

le 20 septembre 1863.

Doc 3 p. 123 : Un investisseur ruiné par les frères Pereire

Contre les Messieurs Isaac et Émile Pereire, banquiers, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n°35, pris comme anciens administrateurs du Crédit mobilier français, défendeurs,

Le demandeur expose les faits suivants :

En juin 1864 il acheta à la Bourse de Paris vingt-huit actions du Crédit mobilier français ; En octobre 1864, il acheta à la Bourse de Bordeaux 25 actions de la même Société. [...]

Il fut amené à faire ces achats relativement importants parce qu'il croyait la société très solide ; qui n'aurait partagé cette opinion quand on voyait figurer, parmi les fondateurs, les MM. Pereire qui passaient pour très habiles et riches de centaines de millions, le duc de Galliera, personnage aussi puissamment riche, des membres de la famille impériale ; qu'on voyait le chef de l'État fait visite à Arcachon à son ami M. Pereire ; quand celui-ci, dans tous les rapports qu'il faisait comme président de la Société, la représentait comme étant dans une prospérité inouïe ? [...] Aussi se disait-il que les actions de sa Société étaient un placement de père de famille. [...]

Il n'y a qu'un malheur, c'est que toutes ces brillantes affaires, conduites par MM. Pereire, ont écrasé tous ceux qui ont eu la naïveté de s'y aventurer, elles ont ruiné incontestablement plus de cent mille familles.

Mémoire présenté par M. Jean Pazat, avoué, à l'appui de son procès
contre les MM. Isaac et Émile Pereire. 28 novembre 1873.

Doc 1 p. 124 : Louis-Napoléon Bonaparte redessine Paris

Les personnes admises auprès de [Louis-Napoléon] le voyaient souvent couvrir le plan de Paris de coups de crayons et de lignes diversement orientées. Pour point de départ de ce qu'il y avait à faire, il considérait d'abord que les gares de chemin de fer étaient désormais les véritables portes de la ville, au lieu des anciennes barrières par lesquelles débouchaient les routes nationales, qui allaient descendre au rang de voies de communication de second ordre. Il fallait relier ces portes nouvelles afin que le passage de l'une à l'autre, c'est-à-dire d'une région de la France à une autre région, fût commode et rapide à travers le centre commun. Il fallait, de ces points principaux d'arrivée, projeter jusqu'au cœur de la grande cité de larges artères.

Le Président voulait aussi unir, par de grandes voies, les édifices sièges des services publics [...].

Il fallait encore pratiquer, au moyen d'avenues et de rues importantes, des brèches au milieu des quartiers jusqu'alors fermés comme des citadelles d'insurrection, tels que les environs de l'Hôtel de Ville, le Faubourg Saint-Antoine, les deux versants de la montagne Sainte-Genève. Il y avait lieu de choisir sur le plan les points où seraient établies de fortes casernes. [...] Enfin, se souvenant de Londres, Louis-Napoléon se proposait de créer des places plantées, de dessiner des parcs et des jardins publics, de bâtir des marchés et des halles.

Charles Merruau, Souvenirs de l'Hôtel de Ville de Paris, 1848-1852.

Doc 4 p. 125 : Haussmann présente son projet de réseau d'égouts

L'entreprise a été conçue d'en haut, comme toutes celles que commande le bien public, et elle comptera parmi les actes qui feront la gloire de ce règne. Chaque filet d'eau qui s'épanchera [...] dans une habitation, comme une source domestique auprès du foyer de la famille, y fera bénir le Souverain, auteur d'un tel bienfait ; et ce ne sera pas seulement de nos jours, mais aussi dans les temps les plus éloignés que le nom de l'Empereur recevra un nouveau lustre de cette grande mesure. [...] Un immense aqueduc, deux réseaux de conduites circulant sous la ville entière, des galeries souvent gigantesques, des rues souterraines suivant chaque voie publique, et l'eau jaillissant, au besoin, sur tous les toits ; les habitants, le sol, le fleuve même, affranchis des servitudes dégoûtantes, ce sont là, sans doute, des avantages publics de premier ordre, mais aussi des résultats qui doivent contribuer à maintenir notre pays à la tête des peuples civilisés.

Baron Haussmann, Mémoires, 1890-1893.

Doc 5 p. 125 : Discours de Jules Favre contre l'haussmannisation

Jules Favre est en 1869 député républicain de Paris.

L'augmentation des loyers, sans cesse croissants, qu'on remarque dans l'intérieur de Paris, chasse progressivement aux extrémités toute une partie de la population. [...] De 1852 à 1869, 18 000 maisons sont tombées sous le marteau de la démolition [et] 237 000 habitants ont été chassés par l'expropriation [...] et poussés comme des pions [...]. Et savez-vous ce qui se passe dans certaines localités autour de Paris ? Des malheureux y sont réduit à coucher sur la terre. [...] Dans les terrains de Charonne, de Ménilmontant, de la Glacière, vous verrez, [...] dans de misérables abris, des familles entassées ; il y a des espaces qui servent de rue, mais nul éclairage, nulle police, rien qui puisse garantir la sécurité des personnes, pas plus que la salubrité des habitations.

Voilà, messieurs, la barbarie qui est à côté de la civilisation. Et cette barbarie, elle est le résultat de votre système.

Jules Favre, discours prononcé au Corps législatif, 5 mars 1869.

Doc 1 p. 126 : Le contrôle des établissements industriels en 1867

Les établissements sont divisés en trois classes. La première se compose de ceux dont les inconvénients sont assez graves pour qu'ils doivent être indispensablement éloignés des habitations. La permission [...] est dans les attributions des préfets, qui se prononcent sur les demandes après apposition d'affiche pendant un mois, [...] enquête, [...] avis du Conseil d'hygiène et de salubrité du département¹. [...]

Les voisins, si dans leur pensée la salubrité de leur habitation est compromise, peuvent attaquer par voie contentieuse les décisions intervenues, et agir devant les tribunaux ordinaires en dommages-intérêts. Ainsi tous les intérêts se trouvent sauvegardés, ceux des industriels, qui obtiennent les autorisations après l'examen d'hommes compétents et désintéressés, et ceux des propriétaires voisins, dont tous les droits sont préservés.

Apollinaire Bourchardat, Rapport sur les progrès de l'hygiène,

Impr. impériale (Paris), 1867.

1. Le Conseil d'hygiène et de salubrité, établi en 1810, émet un avis sur le classement des établissements potentiellement polluants, avant décision préfectorale.

Doc 2 p. 126 : La complaisance des membres du Conseil d'hygiène et de salubrité

Je suis allé avec la commission du Conseil de salubrité visiter la fabrique d'aniline¹ de la Compagnie parisienne de chauffage et d'éclairage par le gaz à Paris. Tout y est si bien installé, tout est si bien ventilé, aéré, que je n'ai pas senti la moindre odeur de nitrobenzène² et d'aniline. [...] Ce qui est plus extraordinaire, c'est que jamais la plus petite odeur n'est venue nous déceler la présence de cet établissement de première classe.

Malgré les précautions prises pour assurer la salubrité de l'usine, malgré la surveillance exercée pour conserver intacte la santé des ouvriers, il n'est pas insignifiant d'employer à cet effet quelques moyens prophylactiques³. Ainsi les ouvriers devront éviter de respirer des vapeurs d'acide hypoazotique⁴ ; on pourrait, au moment du mélange, faire porter aux ouvriers une espèce de masque, ou bien leur obturer les narines et la bouche au moyen d'une éponge [...]. Ils devront toujours faire ce mélange au milieu d'une cour [...] bien ventilée, et prendre le soin de se placer toujours au-dessous du vent. Les patrons devront choisir des ouvriers vigoureux [...] n'ayant jamais souffert de privation ni d'excès.

Ils devront les soumettre de temps en temps et surtout à la moindre indisposition, à la visite d'un docteur en médecine attaché en tout temps à l'établissement.

Léon Duchesne, Influence sur la santé publique de la fabrication de l'aniline et des produits qui en dérivent, 1867.

1. L'aniline est un composé toxique pour l'homme et pour l'environnement, qui sert de colorant.
2. Le nitrobenzene sert à produire de l'aniline. Très toxique, il est reconnaissable à son odeur d'amande.
3. De prévention.
4. L'acide hypoazotique a une forte odeur et dégage une fumée rouge au contact de l'air.

Doc 4 p. 127 : L'inquiétude des riverains de l'étang de Fos-sur-Mer en 2017

À Fos-sur-Mer où depuis cinquante ans, on côtoie aciéries, raffineries, usines de métallurgie, de plastique et produits chimiques, la pollution inquiète les riverains [...].

L'étude indépendante [...] Fos-Epseal [...] a permis d'interroger près de 2 000 habitants des deux villes sur leur état de santé. Ses conclusions sont accablantes.

Les femmes interrogées, à 14,5 % ont ou ont eu un cancer, soit presque trois fois plus que la moyenne française. [...] Les affections respiratoires concernent près d'un adulte sur deux, et un enfant sur quatre. [...]

Du côté des autorités publiques, la prudence est de mise. [...] L'Agence nationale de santé publique [doit] examiner les conclusions et la méthodologie de l'étude Fos-Epseal.

De leur côté, les industriels se veulent rassurants [...] « Pour respecter les contraintes en termes de réglementation, les industriels ont investi massivement pour réduire leurs émissions polluantes », assure Marc Bayard, membre du bureau du Groupement maritime et industriel de Fos, rappelant que les mesures d'Air Paca pour la zone ne sont pas hors norme.

[Quant à] l'association [de défense de protection du littoral du golfe de Fos], elle ne veut incriminer personne, même pas l'industrie « qui fait travailler 43 000 personnes ».

La Dépêche du midi, 24 mars 2017, © 2017 AFP.

Doc 1 p. 128 : Les difficultés du monde rural

La vie d'une famille de paysans pauvres du Bourbonnais (Allier) au milieu du XIX^e siècle.

Nous mangions du pain de seigle moulu brut, du pain couleur de suie et graveleux, comme s'il eut contenu une bonne dose de gros sable de rivière. C'était plus nourrissant, disait-on, de laisser l'écorce mêlée à la farine. La farine des quelques mesures de froment qu'on faisait moudre était réservée pour les beignets et pour les pâtisseries – tourtons et galettes – qu'on cuisait avec le pain [...]. La soupe était notre pitance principale : soupe à l'oignon, le matin et le soir, et, dans le jour, soupe aux pommes de terre, aux haricots ou à la citrouille avec gros comme rien de beurre. Le lard était réservé pour l'été et pour les jours de fête. Avec cela des beignets indigestes et pâteux d'où les dents s'arrachaient difficilement, des pommes de terre sous la cendre et des haricots cuits à l'eau, à peine blanchis d'un peu de lait. On se régalaît les jours de cuisson à cause du tourton et de la galette ; mais ces hors-d'œuvre étaient vite épuisés. Ah ! les bonnes choses n'abondaient guère.

Émile Guillaumin, *La vie d'un simple*, 1904.

Doc 3 p. 129 : Le travail industriel dans les campagnes en Haute-Loire

[L'industrie dentelière] occupe en France de 235 000 à 240 000 ouvrières [...].

Quand on considère que la fabrication des dentelles est, en quelque sorte, la seule occupation lucrative de ces nombreuses ouvrières répandues encore plus dans les campagnes que dans les villes [...]

Cette industrie est surtout précieuse en ce sens qu'elle n'enlève aucun bras à l'agriculture. Les ouvrières ne sont occupées à leurs dentelles qu'une partie de l'année. Elles quittent leurs carreaux (métiers) lorsque d'autres travaux les réclament, et les reprennent à volonté ; elles commencent à travailler dès l'âge de six à sept ans, jusqu'à la plus grande vieillesse [...]. Pendant l'hiver, les ouvrières se réunissent, surtout le soir, au nombre de dix à douze, et travaillent en chantant autour d'une seule lampe, qui, par un procédé fort simple, éclaire tous les métiers.

Félix Aubry, Rapport sur les dentelles, les blondes, les tulles

et les broderies, imprimerie impériale, 1854.

Doc 4 p. 129 : Les débuts de l'exode rural

Extrait du questionnaire adressé aux préfets par le ministère de l'Agriculture, dans le cadre de l'enquête de 1866 sur le monde agricole.

26. Le personnel agricole a-t-il diminué ? Le nombre des ouvriers ruraux est-il en rapport avec les besoins de la culture, ou est-il devenu insuffisant ? [...]

28. Le mouvement d'émigration des populations rurales vers les villes et l'abandon du travail des champs pour le travail industriel se sont-ils produits dans des proportions sensibles ?

29. En cas d'affirmative, quelle est la proportion, dans ce mouvement d'émigration, entre le nombre des hommes seuls, celui des ménages et celui des femmes ou des filles seules ? [...]

31. Le manque de bras, là où il se fait sentir, provient-il uniquement de la diminution du nombre des ouvriers agricoles ? Ne résulte-t-il pas, dans une certaine mesure, des progrès de l'agriculture et, notamment, de l'extension donnée aux cultures industrielles ? [...]

34. Quelle a été l'influence exercée [...] par l'emploi des machines dans l'agriculture ? L'emploi de ces machines s'est-il déjà étendu dans la contrée et a-t-il une tendance à se vulgariser de plus en plus ? [...]

38. Les conditions d'existence de cette partie de la population se sont-elles améliorées [...] ? Son bien-être général s'est-il accru, et dans quelle mesure ?

Enquête agricole. Première série, Documents généraux. Décrets, rapports,
etc.

Séances de la commission supérieure, imprimerie impériale, 1869.

Doc 1 p. 130 : Les revendications ouvrières en 1864

À son retour de l'Exposition universelle de Londres (1862), Tolain signe avec d'autres ouvriers « le manifeste des 60 ».

Nous dont les enfants passent souvent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisant et malsain des fabriques, ou dans l'apprentissage, qui n'est guère encore aujourd'hui qu'un état voisin de la domesticité ; nous dont les femmes désertent forcément le foyer pour un travail excessif, contraire à leur nature, et détruisant la famille ; nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que l'égalité écrite dans la loi n'est pas dans les mœurs, et qu'elle est encore à réaliser dans les faits. [...] Nous marcherons à la conquête de nos droits, pacifiquement, légalement, mais avec énergie et persistance. Notre affranchissement montrerait bientôt les progrès réalisés dans l'esprit des classes laborieuses, de l'immense multitude qui végète dans ce qu'on appelle le prolétariat.

Manifeste des Soixante, publié dans L'Opinion nationale, 17 février 1864.

Doc 4 p. 131 : La fin du délit de coalition (1864)

J'ai voulu simplement résumer dans quelques formules claires et sommaires les principales conditions auxquelles est désormais soumise la faculté de se coaliser, afin que les patrons et les ouvriers puissent, sans le conseil de personne, juger eux-mêmes de l'étendue de leurs droits et les exercer sans péril. Je compléterai ces premières indications à mesure que la pratique en démontrera l'insuffisance, ce qui, je l'espère, ne sera pas nécessaire, si les coalitions futures conservent le caractère de calme et de dignité paisible qu'elles ont eu récemment à Bordeaux et à Limoges. [...] Sans doute [cette loi] doit être complétée, mais elle n'en est pas moins une des meilleures qui aient été faites par le gouvernement actuel, une de celles dont doivent le plus se réjouir ceux qui considèrent l'amélioration du sort des travailleurs comme constituant le but supérieur de la politique. Depuis le commencement de ce siècle, le peuple n'a fait que deux conquêtes : l'une politique, l'autre sociale. La conquête politique, c'est le suffrage universel ; la conquête sociale, c'est le droit de se coaliser.

Émile Ollivier, Commentaire de la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions,
Marescq aîné, 1864.

Doc 5 p. 131 : L'État impérial face aux ouvriers grévistes (1870)

Le préfet de la Nièvre s'adresse aux ouvriers grévistes de l'usine sidérurgique de Fourchambault.

Les désordres qui, depuis plusieurs jours, affligent votre laborieuse et paisible localité ne sauraient laisser l'autorité indifférente. Tant qu'elle a cru que la grève avait pour objet des réclamations plus ou moins fondées, elle s'est abstenue de toute intervention.

Aujourd'hui, la situation a changé : les atteintes à la fortune particulière et à la propriété de l'État ne sauraient rester impunies. – Le gouvernement veut sincèrement la liberté, mais il la veut pour tous, et l'oppression la plus détestable est celle qui porte atteinte à la liberté du travail. [...] – Aucun gouvernement n'a plus fait pour les classes populaires que le gouvernement de l'empereur ; il est décidé à persévérer dans cette voie, mais il ne veut pas souffrir les excitations au mépris de la loi. – Je conjure les ouvriers de reprendre le travail. [...] Je les conjure d'éviter tout prétexte à une répression que j'ordonnerais avec chagrin, mais que mon devoir et l'intérêt social ne me permettraient pas de différer, si les tentatives des jours derniers devaient se reproduire.

Le préfet de la Nièvre, Genty, Fourchambault, le 13 avril 1870.